


Bien vivre aux Allues

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE EN RÉNOVANT LA SIGNALÉTIQUE COMMUNALE

Contexte et constat	<p>La préservation des paysages et du cadre de vie fait partie intégrante des enjeux du développement durable. Cela concerne à la fois les espaces naturels et les espaces urbanisés. Notamment dans les zones soumises à une forte pression foncière et touristique, on peut observer une dérive et des dégradations de la qualité du cadre de vie liée à la multiplication de points noirs paysagers, de publicités sauvages et/ou d'aménagements non maîtrisés. L'effet cumulés de ces différents éléments parfois peu impactants pris isolément peut conduire à une dégradation notable de la qualité du cadre de vie et nuire à l'image de la collectivité. La qualité architecturale des aménagements, des constructions et des rénovations est principalement gérée via le règlement du document d'urbanisme (voir action 4.1.1).</p> <p>La commune disposait d'un règlement local de publicité qui n'est aujourd'hui plus applicable. On constate aujourd'hui la multiplication d'enseignes et pré-enseignes non normées dégradant la qualité générale de la station. Parallèlement, il est apparu la nécessité de moderniser et rationaliser la signalétique communale, parfois ancienne.</p>		
Description	<p>La signalétique communale s'est multipliée au fil du temps. Si elle respecte globalement un cadre identitaire autour notamment du bois, il convient aujourd'hui de remettre à niveau la charte signalétique communale et d'engager la rénovation et la rationalisation du parc d'éléments signalétiques. L'objectif à terme est de limiter les installations au strict nécessaire et d'assurer une homogénéité des différents éléments, cohérente avec l'image de la station. Le chantier sera mis en œuvre par phase et par sites (accueil de la vallée, Parc olympique, arrêts navettes Méribus, horodateurs, front du neige, entrées d'agglomération...). Il concernera également la signalétique routière. Des pôles d'intérêt (sites culturels (Eglise, Chapelle, Musée et chemin du Baroque), golf, Altiport, OT, WC, Parc de la Vanoise, Lac de Tueda,) feront l'objet d'une attention particulière. Une réflexion sera également portée sur le contrôle de la signalétique privée mise en place dans la vallée.</p> <p>2022 - Diagnostic de la signalétique existante : relevé de l'ensemble des panneaux publics de la vallée (position, reportage photo...).</p> <p>2022-2023 - Définition d'une charte graphique pour les panneaux d'accueil et l'ensemble de la signalétique publique et définition des pôles d'intérêt (Centre Station, PO...).</p> <p>2022-2024 - Mise en oeuvre progressive de la rénovation du parc signalétique communal</p> <p>2022-2024 - Politique de diminution du parc de panneaux routiers (réduction de la taille, zone 30, suppression des panneaux non réglementaires, panneau unique en entrée de vallée...) : Renouvellement par phase et selon le degré d'urgence établi.</p>		
Pilote	Commune des Allues 	Partenaires	Prestataires





Bien vivre aux Allues

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	Bénéfices attendus																						
	X	X	X	X		Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	Poursuivre la dynamique engagée																				
Moyens financiers	Montant Global : 70 000 € HT Valorisation de temps de travail agents mairie				Indicateurs de suivi annuel		2022	2023	2024	2025																	
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>					<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat des lieux de la signalétique communale</td> <td>Validation d'une charte signalétique</td> <td>Rénovation signalétique phase 3 : Homogénéisation de la signalétique directionnelle et rénovation des panneaux routiers au fil de l'eau</td> <td>Rénovation panneaux au fil de l'eau</td> </tr> <tr> <td>Rénovation signalétique phase 1 : Retrait des panneaux non prévus à la charte et rénovation des panneaux routiers au fil de l'eau</td> <td>Rénovation signalétique phase 2 : panneaux d'accueil et d'agglomération et rénovation des panneaux routiers au fil de l'eau</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Indicateurs de résultat</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Info / Focus carbone</td> <td>/</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	Etat des lieux de la signalétique communale	Validation d'une charte signalétique	Rénovation signalétique phase 3 : Homogénéisation de la signalétique directionnelle et rénovation des panneaux routiers au fil de l'eau	Rénovation panneaux au fil de l'eau	Rénovation signalétique phase 1 : Retrait des panneaux non prévus à la charte et rénovation des panneaux routiers au fil de l'eau	Rénovation signalétique phase 2 : panneaux d'accueil et d'agglomération et rénovation des panneaux routiers au fil de l'eau			Indicateurs de résultat				Info / Focus carbone				/
	2022	2023	2024	2025																							
	Etat des lieux de la signalétique communale	Validation d'une charte signalétique	Rénovation signalétique phase 3 : Homogénéisation de la signalétique directionnelle et rénovation des panneaux routiers au fil de l'eau	Rénovation panneaux au fil de l'eau																							
	Rénovation signalétique phase 1 : Retrait des panneaux non prévus à la charte et rénovation des panneaux routiers au fil de l'eau	Rénovation signalétique phase 2 : panneaux d'accueil et d'agglomération et rénovation des panneaux routiers au fil de l'eau																									
Indicateurs de résultat																											
Info / Focus carbone				/																							
50 000 € HT				20 000 € HT																							
<i>Financement prévisionnel (HT)</i>																											
Commune	Commune	Commune	Commune																								
Moyens humains	Service urbanisme, Services techniques, Police municipale, Service communication Prestataires																										
Risques identifiés	Équilibre parfois difficile entre qualité du cadre de vie et enjeux de visibilité des établissements touristiques Capacité de contrôle																										
Actions liées	Action 4.1.1 - Engager la révision générale du PLU en prenant en compte les enjeux de développement durable Action 4.2.2 - Adopter un nouveau règlement de publicité																										